



APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT : REJOIGNEZ LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES DE LA COALITION POUR LA COUR AFRICAINE POUR METTRE EN ŒUVRE LA FEUILLE DE ROUTE D'ARUSHA

Date limite de soumission : 20 septembre 2026

Introduction

La Coalition pour la Cour africaine (ACC) invite ses membres, les praticiens des droits de l'homme, les experts juridiques, les chercheurs, les universitaires, les organisations de la société civile, les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH), les associations de barreaux, les organisations de jeunesse, les professionnels des médias et les autres parties prenantes concernées à manifester leur intérêt pour participer aux groupes de travail thématiques de l'ACC créés pour soutenir la mise en œuvre de la Feuille de route d'Arusha 2026–2030.

La création des groupes de travail découle des conclusions de la Plateforme des parties prenantes de la Coalition pour la Cour africaine de 2026 (la Feuille de route d'Arusha), qui a rassemblé divers acteurs afin d'identifier des stratégies pratiques pour renforcer l'accessibilité, l'efficacité, la visibilité et l'impact de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (la Cour africaine) et du système africain des droits de l'homme dans son ensemble.

La Feuille de route d'Arusha propose un programme ambitieux sur cinq ans. Sa mise en œuvre nécessitera une collaboration soutenue, une expertise technique, de la recherche, du plaidoyer et un engagement aux niveaux national, régional et continental. L'ACC souhaite donc mobiliser l'expertise et les réseaux de ses membres et partenaires stratégiques à travers un ensemble de groupes de travail thématiques.

À propos des groupes de travail

Les groupes de travail serviront de plateformes axées sur l'expertise et la mise en œuvre, à travers lesquelles les membres et partenaires de l'ACC pourront contribuer à traduire les recommandations de la Feuille de route d'Arusha en initiatives pratiques, interventions politiques, recherches, plaidoyers et partenariats.

Les groupes de travail fonctionneront comme des mécanismes légers, collaboratifs et axés sur les résultats, qui s'appuieront principalement sur l'expertise, les réseaux professionnels et les ressources institutionnelles des membres et partenaires participants. Le Secrétariat de l'ACC assurera la coordination et fournira un soutien institutionnel aux groupes de travail.

La participation est donc principalement volontaire et basée sur la contribution d'expertise et de temps. Les activités nécessitant des ressources financières seront menées à travers la mobilisation de ressources par l'ACC, des partenariats et le soutien de donateurs, sous réserve de la disponibilité des fonds.

Construire ensemble la Feuille de route d'Arusha

La Plateforme des parties prenantes de la Coalition pour la Cour africaine de 2026 a établi un programme ambitieux pour la prochaine phase de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, après la célébration de son 20e anniversaire en 2026. Les groupes de travail offrent un mécanisme permettant aux parties prenantes de passer du dialogue à l'action coordonnée, et des initiatives individuelles à une collaboration continentale durable.

L'ACC invite les membres et partenaires disposant de l'expertise et de l'engagement nécessaires à se joindre à cet effort collectif pour faire progresser la Feuille de route d'Arusha 2026–2030 et contribuer à la construction d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples plus forte, plus accessible, plus visible et plus efficace.

Groupes de travail thématiques

Les candidats peuvent manifester leur intérêt pour un ou deux des groupes de travail suivants :

1. Accès à la justice, engagement des États et engagement auprès de l'UA

Le groupe de travail se concentrera sur le renforcement de l'accès à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, tout en aidant à développer des engagements stratégiques aux niveaux national et de l'Union africaine (UA). Il soutiendra également l'ACC dans l'identification des opportunités et des défis émergents affectant l'architecture africaine des droits de l'homme, et dans l'élaboration de réponses opportunes et coordonnées. Le groupe de travail aidera à traduire les domaines prioritaires suivants en initiatives concrètes de plaidoyer, recommandations politiques, engagements stratégiques et actions coordonnées ;

Domaines prioritaires :

- Ratification du Protocole de la Cour africaine et des déclarations de l'Article 34(6)
- Ratification du Protocole de Sharm-El Sheikh de 2014 (Cour africaine de justice et des droits de l'homme)
- Future architecture judiciaire continentale, y compris le Protocole de Malabo
- Sélection et nomination des juges de la Cour africaine
- Engagements avec les acteurs étatiques et les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH)
- Engagements avec d'autres organes de l'UA pour renforcer la complémentarité et le mandat de la Cour africaine
- Front de veille pour les réformes de l'UA

2. Contentieux stratégique et questions émergentes

Le groupe de travail facilitera le contentieux stratégique basé sur des coalitions et la recherche sur les questions émergentes de droits de l'homme capables de générer une jurisprudence transformative et un changement structurel.

Domaines prioritaires :

- Droits socio-économiques
- Justice climatique
- Environnement et industries extractives
- Droits numériques, cybersécurité, surveillance et Intelligence Artificielle
- Entreprises et droits de l'homme
- Réparations
- Intégrité démocratique et électorale
- Bio-souveraineté et questions relatives aux droits émergents

3. Mise en œuvre des décisions et conformité

Le groupe de travail soutiendra les mécanismes nationaux et régionaux pour améliorer la mise en œuvre des décisions de la Cour africaine, tout en promouvant la complémentarité avec la Commission africaine et le CAEDBE (Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant).

Domaines prioritaires :

- Mise en œuvre des décisions de la Cour africaine
- Mécanismes nationaux de mise en œuvre
- Loi type du PAP (Parlement panafricain) sur la mise en œuvre
- Engagements avec les acteurs étatiques, les INDH, les ordres des avocats et les OSC
- Nœuds d'information nationaux et suivi de la conformité
- Suivi de la mise en œuvre au niveau continental
- Audiences publiques sur la conformité
- Applicabilité interne des décisions régionales relatives aux droits de l'homme

4. Justice de genre

Le groupe de travail promouvra une jurisprudence, des litiges, une mise en œuvre et des pratiques institutionnelles sensibles au genre au sein du système africain des droits de l'homme, et soutiendra des interventions stratégiques pour garantir que les femmes et les filles, y compris celles en situation de handicap, puissent accéder efficacement à la justice au niveau régional.

Domaines prioritaires :

- Jurisprudence sensible au genre
- Contentieux stratégique devant la Cour africaine
- Violence basée sur le genre
- Droits des femmes et des filles en situation de handicap
- Violence basée sur le genre facilitée par la technologie
- Mise en œuvre sensible au genre
- Jugements féministes
- Équilibre hommes-femmes dans les nominations judiciaires
- Éducation judiciaire sensible au genre

5. Médias, communications et visibilité

Le groupe de travail s'attachera à renforcer la compréhension publique et la visibilité de la Cour africaine à travers un engagement stratégique avec les médias traditionnels, communautaires et numériques.

Domaines prioritaires :

- Réseau des médias de la Cour africaine
- Renforcement des capacités des journalistes
- Radio communautaire
- Communications multilingues
- Communications numériques
- Éducation du public sur le système africain des droits de l'homme
- Réponse rapide et vérification des faits (fact-checking)
- Simplification des décisions de la Cour
- Confiance publique et visibilité institutionnelle

6. Jeunesse, universités et innovation juridique

Le groupe de travail se concentrera sur les initiatives pouvant renforcer la participation des jeunes, des universités et des professionnels du droit émergents dans le système africain des droits de l'homme, spécifiquement les engagements avec la Cour africaine, tout en promouvant l'innovation juridique et la technologie.

Domaines prioritaires :

- Clubs de l'Initiative d'Arusha
- Cliniques régionales de contentieux
- Programmes universitaires
- Procès simulés (Moot courts)
- Leadership et mentorat des jeunes
- Recherche universitaire
- Innovation Legal-tech
- Hackathons
- Réseau des jeunes praticiens africains des droits de l'homme
- Activisme juridique (Lawactivism)

Qui peut postuler ?

L'ACC accueille particulièrement les manifestations d'intérêt de la part de :

- Membres de l'ACC, étudiants universitaires membres et partenaires
- Avocats des droits de l'homme, universitaires, chercheurs et associations de barreaux
- Institutions nationales des droits de l'homme (INDH)
- Journalistes et professionnels des médias
- Spécialistes en legal-tech, droits liés au genre, justice climatique et droits environnementaux, droits numériques, et entreprises et droits de l'homme (EDH)
- Tout autre expert capable de contribuer à la mise en œuvre de la Feuille de route d'Arusha

L'ACC encourage particulièrement les candidatures qui contribuent à la diversité géographique, de genre, linguistique et générationnelle au sein des groupes de travail.

Quelle sera la contribution des membres des groupes de travail ?

La participation aux groupes de travail est conçue pour offrir une opportunité pratique aux membres et partenaires de mettre leur expertise professionnelle au service du renforcement de la Cour africaine et du système africain des droits de l'homme en général.

Les membres peuvent contribuer à travers :

- La recherche juridique et politique
- La rédaction d'articles, de notes d'orientation (policy briefs) et de documents techniques
- L'analyse de contentieux stratégiques
- L'animation de formations et de webinaires
- Le mentorat de jeunes praticiens
- La fourniture d'une expertise technique
- Le soutien au plaidoyer et à l'engagement des parties prenantes
- Le partage de réseaux institutionnels et de contacts
- La participation aux consultations et réunions
- Le soutien au développement de matériel de plaidoyer
- L'identification d'opportunités de partenariat et de mobilisation de ressources
- La contribution de recherches, de données ou d'expertises institutionnelles pertinentes

La participation n'exige pas des membres qu'ils contribuent à chaque activité. Les membres seront encouragés à contribuer selon leur expertise, leur disponibilité et leur capacité institutionnelle.

Lorsque des ressources deviendront disponibles pour des activités spécifiques, l'ACC pourra fournir un soutien approprié ou un remboursement conformément à ses politiques et aux financements disponibles.

Engagement attendu

Les candidats retenus devront :

- Participer activement aux réunions et aux activités du groupe de travail
- Apporter leur expertise et leur expérience pertinentes
- Entreprendre les tâches convenues dans des délais raisonnables
- Partager les recherches, les connaissances et les réseaux pertinents
- Respecter les exigences de confidentialité et de conflit d'intérêts
- Promouvoir des approches collaboratives et transrégionales
- Soutenir les objectifs de l'ACC et de la Feuille de route d'Arusha

Les groupes de travail se réuniront généralement de manière virtuelle au moins une fois par trimestre, avec des réunions supplémentaires convoquées en cas de besoin.

Chaque groupe de travail élaborera un plan de travail annuel comprenant un nombre limité de priorités stratégiques et de résultats mesurables.

Critères de sélection

L'ACC prendra en compte les éléments suivants lors de la constitution des groupes de travail :

- L'expertise professionnelle ou institutionnelle pertinente
- L'expérience démontrée dans le domaine thématique sélectionné
- La compréhension du système africain des droits de l'homme
- L'engagement envers les objectifs de l'ACC et de la Feuille de route d'Arusha
- La disponibilité et la volonté de participer activement
- La diversité régionale, linguistique, de genre et générationnelle
- Le potentiel de contribution en termes d'expertise et de partenariats stratégiques

L'ACC peut inviter des experts techniques supplémentaires à participer à des activités spécifiques des groupes de travail lorsque des compétences spécialisées sont requises.

Comment postuler

Les personnes et organisations intéressées sont priées de soumettre leur candidature via le formulaire de candidature en ligne disponible en faisant [CLIQUER ICI](#)

NOTE IMPORTANTE SUR LA PARTICIPATION

Les groupes de travail thématiques de l'ACC sont conçus comme des plateformes d'experts et de collaboration plutôt que comme des postes de consultants rémunérés. La participation est principalement volontaire et offre une opportunité aux membres et partenaires de contribuer au renforcement de la Cour africaine grâce à leur expertise professionnelle, leurs connaissances, leurs réseaux et leur plaidoyer.

L'ACC sollicitera le soutien de donateurs et de partenaires stratégiques pour les activités nécessitant des ressources financières. Cependant, la durabilité des groupes de travail dépendra principalement et substantiellement de la volonté des membres et partenaires à donner de leur expertise et de leur temps dans la limite de leurs capacités raisonnables.